

Travail collectif en botanique et validation scientifique : les sociétés d'échange de plantes

Christian Bange

DANS **BULLETIN D'HISTOIRE ET D'ÉPISTÉMOLOGIE DES SCIENCES DE LA VIE** 2012/2
(VOLUME 19), PAGES 175 À 189
ÉDITIONS **ÉDITIONS KIMÉ**

ISSN 1279-7243

ISBN 9782841746057

DOI 10.3917/bhesv.192.0175

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-bulletin-d-histoire-et-d-epistemologie-des-sciences-de-la-vie-2012-2-page-175.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions Kimé.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Travail collectif en botanique et validation scientifique : les sociétés
d'échange de plantes

Christian Bange*

RESUME. Apparues en France vers le milieu du XIX^e siècle, les Sociétés d'échange de plantes distribuent des *exsiccata* numérotés constitués par les apports de leurs membres. Leur fonctionnement diffère sur de nombreux points de celui des sociétés savantes. Vérifiés par des spécialistes, les spécimens distribués constituent des matériaux de référence cités sous le nom de la Société, attestant que celle-ci représente un centre actif de travail collectif en même temps qu'une instance de validation scientifique.

ABSTRACT. The French botanical exchange societies, which prospered during the second half of the Nineteenth Century up to now, have a peculiar organization, very different from that of learned societies. Each year, plants were collected by several participants and later distributed among them in uniform sets; the determinations were often verified by renowned botanists and the specimens were used as reference material with the label of the association. So these societies promoted collective studies of the European flora and acted as authority of scientific validation.

* Adresse : Combardeux, 69870 Saint-Just d'Avray ; email : cchange@aol.com.

INTRODUCTION

Parmi les outils destinés à faciliter le travail des botanistes, les *exsiccata* figurent au côté des flores et des monographies parmi ceux dont la possession est recommandée. On entend par là des collections de plantes sèches soigneusement préparées et étiquetées, établies par des botanistes réputés en plusieurs exemplaires semblables et servant de documents de référence ; on y a recours lorsqu'on est embarrassé pour la détermination des végétaux, alors que les descriptions dans les flores et les figures gravées s'avèrent insuffisantes.¹

Les premiers *exsiccata* apparurent au milieu du XVIII^e siècle. En 1789, James Dickson (1738-1822), s'appuyant sur les collections de Linné transférées en Angleterre par J. Smith, édita une *Collection of dried plants* comprenant cent spécimens (d'où le nom de centurie), « nommés selon l'autorité de l'herbier de Linné », suivie par un *Hortus siccus britannicus*.² Cet exemple fut rapidement imité : la confection d'exsiccata constituait une activité relativement lucrative et les exsiccata se multiplièrent au cours des années 1830, mais le processus se modifia quelque peu : les auteurs ne se contentèrent plus de travailler avec leurs propres récoltes, ils firent appel à des confrères pour élargir leur champ d'action et accroître leur distribution. La formule fut appliquée en France en 1836 par deux botanistes alsaciens, Friedrich Wilhelm Schultz (1804-1876), et Paul Constant Billot (1796-1863). Leurs collaborateurs bénévoles, qui pouvaient s'acquitter en fournissant un contingent de plantes intéressantes, récoltées généralement en cent exemplaires, étaient nombreux et souvent très qualifiés. D'autres botanistes français les ont imités, entre autres Timothée Puel (1812-1890) et Alphonse Maille (1813-1865). Mais ils furent concurrencés à partir de 1860 par des sociétés d'échange de plantes qui visaient à étudier de façon exhaustive la flore française ou européenne au moyen d'*exsiccata* non commercialisés, constitués exclusivement par les apports des membres participant à

¹ E. Germain de Saint-Pierre, *Nouveau dictionnaire de botanique*, Paris, J. B. Baillière, 1870, p. 707 ; A. de Candolle, *La Phytographie ou l'art de décrire les végétaux considérés sous différents points de vue*, Paris, G. Masson, 1880.

² G. Sayre, « Cryptogamae exsiccata. An annotated bibliography of published exsiccatae of Algae, Lichenes, Hepaticae and Musci ». *Mem. New York Bot. Gard.*, 1969, 19 : 1-174.

l'échange et s'engageant à récolter des spécimens intéressants en nombre suffisant.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS D'ÉCHANGE DE PLANTES

Les sociétés d'échange de plantes ont un fonctionnement particulier : le plus souvent, leur règlement se borne à prévoir les modalités des échanges et le rôle du comité ou du directeur chargé de le faire appliquer. Dans le cas le plus général, les sociétaires s'engagent à récolter chaque année des spécimens de plusieurs espèces ou variétés différentes (y compris des cryptogames) à leur convenance, en un nombre de parts d'herbier spécifié à l'avance, correspondant au minimum au nombre des membres participants.³ Les spécimens doivent être préparés avec soin, complets de tous les organes végétatifs, et accompagnés d'une étiquette indiquant précisément la localité et la date de la récolte. On insiste sur la qualité de la préparation, qui engage la réputation du groupement. En principe, chaque plante est déterminée par son collecteur, qui doit la soumettre au contrôle d'un spécialiste si elle appartient à un genre dont la détermination est difficile, tel que *Rosa*, *Rubus*, *Salix*, *Hieracium*. En 1975, à la *Société pour l'échange des plantes vasculaires d'Europe*, il n'y a pas moins de dix-sept spécialistes consultés pour les déterminations. Chaque année, en fin de saison, les spécimens recueillis sont rassemblés puis répartis entre les participants ; chacun reçoit un fascicule complet, qui peut comporter entre 50 et 300 numéros différents.

Quant au directeur, il est choisi en raison de sa compétence en matière de taxinomie et de floristique, telle que ses pairs ont pu l'apprécier au cours des relations qu'ils ont entretenues avec lui et aussi pour sa disponibilité et son bon vouloir, ses possibilités matérielles également puisque la société est le plus souvent domiciliée chez lui et qu'il doit bien souvent stocker pendant un temps plus ou moins long les matériaux que lui adressent ses confrères.

³ Une société (l'*Association pyrénéenne*) fonctionna selon un mode différent, à l'exemple des *Botanical exchange clubs* anglais ; elle ne distribua pas d'*exsiccata* numéroté ; les échanges se faisaient sur liste, selon la loi de l'offre et de la demande.

Comparées aux sociétés savantes, les sociétés d'échange apparaissent comme des sociétés de fait, dénuées d'existence officielle, non subventionnées.⁴ Généralement dépourvues de statuts, elles n'ont ni président élu, ni conseil ou bureau, ni assemblées générales. Elles ne possèdent pas de locaux propres, de bibliothèque ou de collections et ne tiennent pas de réunions se déroulant selon le protocole en usage dans les sociétés savantes de l'époque ; le lien social est assuré par un Bulletin annuel, qui publie parfois des photographies des sociétaires. Le nombre des membres titulaires est limité ; il peut s'y ajouter des associés en nombre variable – mais toujours réduit. Le règlement est muet sur les règles d'admission des nouveaux membres, dont le choix est laissé au directeur. Les comptes ne donnent pas lieu à la tenue d'écritures ; les recettes, constituées par une cotisation modique (et parfois un droit d'entrée), sont à la discrétion des dirigeants, qui se bornent le plus souvent à demander à chacun sa quote-part des frais engagés pour l'impression des étiquettes et du bulletin.

Alors que la plupart des sociétés savantes sont domiciliées à Paris ou dans une grande métropole, les sociétés d'échange de plantes ont généralement leur siège dans des villes de moyenne importance ; elles portent très souvent des appellations qui dénotent le caractère local de leur origine, par exemple *Société Dauphinoise*, *Société Cénomane*.

Autour de 1900, le meilleur moyen pour un botaniste français d'enrichir son herbier (sauf à acquérir les collections d'un confrère défunt) consistait à adhérer à une société d'échange de plantes. Des comptoirs botaniques très prospères fonctionnaient en Allemagne et en Autriche, mais ils avaient disparu de notre pays, de même que les *exsiccata* classiques vendus par leurs auteurs.

⁴ Sur les sociétés savantes, voir R. Fox, « Learning, politics and polite culture in provincial France. The Sociétés savantes in the Nineteenth Century » (1980), repr. in R. Fox, *The culture of science in France 1700-1900*, Aldershot, Variorum, 1992, p. 543-564 ; J. P. Chaline, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*. Paris, CTHS, 1995 ; C. Barrera, *Les sociétés savantes de Toulouse au XIX^e siècle (1797-1865)*. Paris, CTHS, 2003.

LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES D'ÉCHANGES DE PLANTES

En parcourant les publications périodiques telles que le *Bulletin de la Société botanique de France*, le *Monde des Plantes* ou le *Bulletin de l'Herbier Boissier*, on peut identifier en France, à partir des années 1860, un certain nombre de sociétés d'échange de plantes distribuant des *exsiccata* numérotés. Leur âge d'or se situe entre 1870 et 1914. Elles sont énumérées dans le tableau ci-après dans l'ordre chronologique de leur création.

La durée de vie de ces diverses sociétés a souvent été assez limitée, ce qui tient principalement à la difficulté de trouver des animateurs. Les guerres franco-allemandes successives ont été préjudiciables à plusieurs d'entre elles. Une seule société généraliste a traversé le XX^e siècle, la *Société française d'échanges de plantes*. Celle-ci était destinée, dans l'esprit de ses fondateurs, à continuer l'action de la *Société Dauphinoise* et de la *Société Rochelaise* récemment éteintes, en vue de la publication des espèces rares de la flore française, en distribuant entre ses membres toutes les plantes (vasculaires et non vasculaires) qu'ils récolteraient chaque année en France, en Corse ou en Algérie (la Suisse s'ajoutera à la liste en 1916). Elle comprenait 36 sociétaires, parmi lesquels figurent plusieurs membres des associations précédentes ; la cotisation annuelle, fixée à 5 francs, était nettement inférieure à la cotisation d'une société savante. La *Société française* réussit à fonctionner pendant la guerre de 1914, grâce au dévouement des membres non mobilisés qui doublèrent leur contingent. Le nombre des espèces réparties entre les sociétaires depuis l'origine atteignait 7936 en 1936, lorsque son fondateur, Charles Duffour (1864-1946) annonça qu'il devait renoncer, pour raison de santé, à en assumer la direction. Elle fut remise en route par l'un des membres fondateurs, Georges Bimont (1873-1958), attaché au Muséum puis à l'Institut national agronomique, spécialiste des Muscinées. En dépit des difficultés de toute sorte créées par la guerre de 1939 et l'occupation allemande, Bimont parvint à distribuer 1351 plantes en cinq fascicules, de 1939 à 1946. Il s'agissait manifestement de montrer que les français conservaient la maîtrise de leur destin. En 1946, lorsque Bimont résolut de quitter ses fonctions en raison de son âge, Bernard de Retz (1910-2004) accepta de prendre la direction de l'association, en la limitant à l'étude des seules plantes vasculaires.

Sous sa forme rénovée, la société affichait une vocation résolument internationale et plusieurs botanistes étrangers y prirent part de façon active ; du reste, à partir de 1970, le secrétariat fut pris en charge par des botanistes de l'Université de Liège, notamment Paul Auquier (1939-1980), et la Société changea de dénomination, en devenant la *Société pour l'échange des plantes vasculaires d'Europe et du Bassin méditerranéen* ; les envois se firent de deux ans en deux ans.

Tableau : les sociétés d'échanges de plantes

Nom	dates	directeur
<i>Société d'échanges Vogéso-rhénane</i>	1863-1874	Philippe Becker ⁵
<i>Société Dauphinoise</i>	1873-1892	abbé P. Faure
<i>Société Rochelaise</i>	1878-1903	Julien Foucaud ⁶
<i>Société pour l'étude de la flore franco-helvétique</i>	1893-1914	Gustave Camus
<i>Société d'échanges du Sud Est</i>	c. 1894	Édouard Jacquemet
<i>Société Cénomane d'exsiccata</i>	1901-1939	Mgr Hector Léveillé. ⁷
<i>Specimena Florae Galliae duodena</i>	1904-1913	Armand Félix ⁸
<i>Société française pour l'échange des plantes</i>	1911-	C. Duffour et A. Jeanjean ⁹

A côté des sociétés d'échanges généralistes, où l'on s'intéresse à tous les végétaux, aussi bien vasculaires que non vasculaires, des associations ont été créées pour étudier des groupes de plantes critiques, les ronces, par exemple : ce fut l'objet de l'*Association rubologique* qui distribua 1202 numéros de ronces entre 1873 à 1892 sous la direction de l'abbé Boulay (1837-1905). Tout au long du XX^e siècle, de tels groupements ont existé. Citons à titre d'exemples *Roses de France*, groupement établi en 1919 par l'abbé Jean-Baptiste

⁵ F. Deluzarche, « La société Vogéso-rhénane », texte en ligne sur herbier.u-strasbg.fr/index.php (consulté le 24 mars 2012).

⁶ Après avoir été instituteur, Foucaud devint directeur du jardin botanique de la marine à Rochefort en 1885 ; il fut le principal collaborateur de Georges Rouy (1851-1924) lorsque celui-ci commença de publier à partir de 1893 sa grande *Flore de France* en 14 volumes (1893-1913).

⁷ L'activité de la *Cénomane* a fait l'objet de communiqués réguliers dans le *Monde des Plantes* jusqu'en 1932.

⁸ L'existence de cette société est connue par un herbier conservé au musée de Bourg et deux brèves mentions dans *Le Monde des Plantes* (1905, 6 (n° 33) : 17 ; 1913, 14 (n° 81) : 58).

⁹ Voir J. Lambinon, B. de Retz, « La société pour l'échange des plantes vasculaires de l'Europe et du Bassin méditerranéen et ses antécédents », *Bull. S.E.P.V.E.B.M.*, 1992-1993, 25, Suppl., pp. 3-22, bibl.

Charbonnel (1873-1939), *Herbarium salicum*, groupement créé en 1920 par le Dr Maurice Chassagne (1880-1963) pour l'étude des saules, *Pteridophyta Exsiccata*, fondé en 1936 par Emile Walter (1873-1953) et Jean Callé (1906-1981) pour l'étude des Ptéridophytes¹⁰, la *Société d'échange des Muscinées* établie en 1947, dirigée par Paul Cuynet (1893-1968), qui distribua plus de 2500 numéros jusqu'en 1967, le *Groupement d'échanges des Micromycètes de France et du bassin méditerranéen*, qui fonctionna à partir de 1947 sous la direction de P. J. Berger (1890-1948), remplacé dès l'année suivante par J. Quillon.

LES MEMBRES DES SOCIÉTÉS D'ÉCHANGE DE PLANTES

Quelles que fussent les modalités de leur fonctionnement, les sociétés d'échange de plantes ne pouvaient compter qu'un nombre restreint d'adhérents de façon à rester dans des limites raisonnables de collecte et de préparation des spécimens, et aussi de manipulation lors de la redistribution. Quinze à cinquante participants constituaient un chiffre acceptable, surtout si les centres d'intérêt étaient variés, si les membres vivaient dans des régions différentes et s'ils dirigeaient leurs herborisations dans des zones peu explorées. Ainsi, alors qu'au cours du XIX^e siècle, les sociétés scientifiques, au contraire des académies, ont renoncé à tout *numerus clausus*, les sociétés d'échange de plantes ont maintenu un caractère sélectif marqué. Le plus souvent, l'impétrant, en dépit du parrainage et de la notoriété, devait attendre pendant quelques années qu'une place se libère au sein de l'association à laquelle il souhaitait adhérer. Il était parfois admis au début en qualité de membre associé, c'est-à-dire qu'il envoyait des plantes ou contribuait aux déterminations, et il recevait quelques uns des spécimens demeurant disponibles à l'issue de la distribution. Il est à noter que l'Abbé Hippolyte Coste, auteur d'une *Flore de France* très appréciée, qui était membre de la *Cénomane* mais ne participait pas aux échanges de la *Société française* en qualité de membre titulaire, remit cependant des espèces intéressantes à cette société et il fut

¹⁰ Voir F. Thierry, « Les dessins de François Margaine pour le Bulletin de Pteridophyta Exsiccata », dans Collectif, *François Margaine (1900-1970)*, sous presse ; C. Bange, « Emile Walter, Jean Callé et l'apport du groupement 'Pteridophyta Exsiccata' à la connaissance des fougères européennes », à paraître dans *Bull. mens. Soc. Linn. Lyon*.

continuellement remercié pour son concours au contrôle des déterminations.

De façon générale, les membres des sociétés d'échange étaient des botanistes chevronnés. On ne s'étonnera pas de voir figurer dans la *Société Dauphinoise* quelques uns des savants les plus réputés de cette époque : Ernest Cosson (1819-1889), possesseur du plus grand herbier privé existant alors en France (légué au Muséum), auteur d'une *Flore parisienne* (1845) et de travaux importants sur la flore de l'Afrique du Nord ; Édouard Timbal-Lagrave (1819-1888), spécialiste de la flore des Pyrénées ; Adrien Franchet (1834-1900), qui se consacra à la description de nombreuses plantes encore inconnues de Chine et du Japon, mais s'intéressa aussi à la flore française et publia en 1885 la *Flore du Loir et Cher*, et bien d'autres. De même, sur les 63 membres de la *Société française pour l'échange des plantes* recensés pour la période 1911-1925, 38 au moins ont appartenu à la Société Botanique de France.

Les auteurs de flores et de travaux monographiques (ainsi Foucaud, collaborateur de Rouy, ou l'abbé Coste) étaient naturellement les bienvenus au sein de telles sociétés, ainsi que les spécialistes des groupes critiques, mais on recherchait aussi les herborisateurs intrépides, tels que le frère Sennen, explorateur assidu des Cévennes et de la Catalogne, ou encore Cousturier et l'abbé Gandoger qui n'avaient pas hésité à se rendre en Crète, en 1914 (Gandoger y retourna seul les années suivantes) : les adhérents de la *Société française* purent ainsi placer dans leurs herbiers, en 1915, des espèces de campanule que nul n'avait revues depuis Tournefort, et l'on s'explique pourquoi Gandoger fut dispensé de fournir la totalité du contingent annuel dont il était redevable.

La plupart des membres français résidaient en province. L'éventail socio-professionnel est assez large ; toutefois il y a peu d'inactifs (propriétaires ou rentiers). Lors de sa fondation, la *Cénomane* comprenait sept instituteurs ; la présence massive de ces derniers n'a rien pour surprendre ; une large place était faite à l'histoire naturelle dans les écoles normales départementales assurant la formation des instituteurs, et ceux-ci étaient encouragés à développer des collections locales d'histoire naturelle ; en milieu rural, l'étude des plantes trouvait un accueil favorable de la part de la population. De même,

lors des débuts de la *Société française pour l'échange des plantes*, les enseignants étaient majoritaires : à côté de trois botanistes professionnels (attachés à des herbiers ou à des jardins botaniques), onze membres étaient instituteurs et dix autres étaient professeurs dans des établissements d'enseignement supérieur ou secondaire ; ils étaient côtoyés par trois ecclésiastiques non enseignants, quatre médecins, deux pharmaciens, deux ingénieurs, un officier, un avocat, quatre fonctionnaires dont un ancien gouverneur des colonies. La cohabitation des professionnels (en petit nombre) et des amateurs a été une caractéristique constante de ces sociétés.

Les membres de ces groupements font preuve de persévérance : six des fondateurs de la *Société française d'échanges de plantes* étaient encore membres en 1946, trente-cinq ans après ses débuts, soit le quart de l'effectif. Cette longévité trouve une explication possible dans le fait que nombre d'adhérents sont recrutés alors qu'ils sont jeunes et actifs et peuvent supporter les fatigues des longues courses sur le terrain. Ainsi, Pierre Chouard (1903-1983), déjà connu comme un intrépide explorateur pyrénéen, n'avait que dix-huit ans lorsqu'il adressa en 1922 son premier envoi à la *Société française* (il deviendra aussi, peu de temps après, membre de la *Cénomane*) ; il est vrai qu'il herborisait sous la conduite de son père dès l'âge de onze ans, et qu'il avait été admis à la Société botanique de France à l'âge de dix-sept ans, présenté par Fernand Camus et Edouard Jeanpert, tous deux membres actifs de sociétés d'échange.¹¹ Ce cas n'est pas isolé : Georges Didier (1894-1964) était un étudiant âgé de vingt ans lorsqu'il participa pour la première fois, en 1914, aux échanges de la *Société française* ; il en restera membre jusqu'à son décès survenu cinquante ans plus tard.¹²

Les femmes sont relativement rares dans ces sociétés : trois à la *Vogéso-Rhénane*, une seule à la *Société française*, Mme de Chamberet, admise en 1915, collaboratrice très active qui envoyait

¹¹ P. Champagnat, « Pierre Chouard (1903-1983) », *Bull. Soc. Bot. France*, 1986, 133 : 305-310 ; J.-L. Hamel, « Pierre Chouard », *Bull. Soc. Bot. France*, 1986, 133 : 310-317.

¹² Il s'était intéressé à la botanique dès l'âge de douze ans (M. Debray, « Georges Didier (1894-1964) », *Bull. Soc. Bot. France*, 1965, 112 (5-6) : 330).

depuis plusieurs années, avant même son admission, un contingent important.

LES PLANTES DISTRIBUEES PAR LES SOCIETES D'ECHANGE

Dès sa première année d'existence, la *Société française* put distribuer 308 espèces de plantes récoltées par 31 adhérents ; elle fut rapidement tenue en grande estime par les botanistes herborisant, en raison de la notoriété des participants, de l'excellente qualité du matériel distribué, et du soin apporté à la vérification des déterminations. Gandoger la recommanda à Paul Cousturier qui avait récolté en Crète des plantes fort peu communes : « Cette collection deviendra certainement classique et, comme telle, citée dans tous les ouvrages. » (Gandoger, *in litt.*, 25 novembre 1914). Cousturier suivit ce conseil et fit un ample envoi de plantes de Crète en 1915.

On pourrait craindre que les prélèvements massifs opérés par la centuriation entraînent la raréfaction des plantes rares, voire leur disparition. Cette crainte, souvent évoquée, n'est pas sans fondement, mais il convient de remarquer que, tout collectionneurs qu'ils aient été, les botanistes de cette époque se sont montrés somme toute relativement raisonnables. Les cas de destruction de plantes rares étaient rapidement repérés, portés à la connaissance de la collectivité par des lettres ou des articles et la déconsidération qui frappait leurs auteurs pouvait se montrer fort préjudiciable à leur activité : les vandales étaient surveillés et mis au ban de la communauté des botanistes. Les directeurs des sociétés d'échange ne manquaient pas de mettre en garde leurs adhérents à l'égard de telles pratiques et s'efforçaient d'y mettre un terme le cas échéant. Ceci explique que, dans bien des cas, l'abondance d'une plante rare dans la localité où elle a été prélevée a été soulignée par le collecteur afin d'éviter tout reproche. Au surplus, la chasse à la plante rare n'était pas la justification unique des sociétés d'échange : celles-ci se souciaient tout autant de distribuer du matériel d'espèces litigieuses appartenant à des genres critiques, tels que les saules, les menthes ou les ronces, dont les gisements ne paraissaient que trop inépuisables. La chose était d'autant plus facile que ces plantes étaient à la portée de tout le monde, et si les espèces affines décrites par Jordan avaient rebuté en leur temps plus d'un botaniste, elles se voyaient désormais dotées d'un statut taxinomique respectable grâce à Rouy qui leur avait souvent

assigné dans sa grande *Flore de France* un rang de race ou de variété, ce qui coupait court, en première approximation, aux disputes sur le concept d'espèce auxquelles elles avaient naguère donné lieu.

Aussi, peu à peu, c'est surtout l'étude des groupes critiques de plantes à fleur qui retint l'attention. A la *Société franco-helvétique*, le comité proposait chaque année d'étudier des groupes mal connus ou négligés : en 1893, il « recommande aux confrères qui herborisent dans les pays de haute altitude de porter de préférence leurs recherches sur les *Erigeron*, *Alchimilla*, *Cirsium eriophorum*, et à ceux qui explorent les pays de plaine il signale les *Senecio*, *Cirsium* et *Galium*. »¹³ Ces recommandations étaient respectées : le fascicule suivant comprendra dix *Galium* et pas moins de trente-quatre *Alchimilla*. La *Société française* suivit le même chemin : alors qu'en 1912, la part des menthes, saules et autres *Hieracium* n'atteignait pas quatre pour cent de la distribution (17 sur 437), on relève leur présence massive dans le contingent de 1948 : elles représentent 196 numéros (dont 67 pour le seul genre *Hieracium*) sur un fascicule qui en comprenait 453 au total.¹⁴

La préoccupation initiale des participants était d'ordre taxinomique. Le règlement de la *Société dauphinoise* stipulait que les récoltes ne devaient pas faire double emploi ; dans ce but, chaque membre devait communiquer à l'avance la liste des plantes qu'il se proposait de cueillir et recevait avant le début de la saison d'herborisation une note spécifiant les plantes désirées par le comité. Les considérations biogéographiques n'apparurent que plus tard.

LES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS D'ÉCHANGE DE PLANTES.

Les Sociétés d'échange ont pour la plupart édité des bulletins annuels, distribués aux membres et parfois déposés dans des bibliothèques publiques. Tirés à petit nombre, ces périodiques sont rares dans les bibliothèques. Or ils constituent une documentation scientifique de premier ordre. En effet, outre la liste des membres et l'énumération des plantes distribuées, ils contiennent d'intéressantes remarques sur les plantes distribuées, souvent rédigées par d'éminents spécialistes. Le Dr Gillot n'a pas hésité à publier presque autant

¹³ *Bulletin de la Société pour l'étude de la flore franco-helvétique*, 1893, 3 : 2.

¹⁴ *Monde des Plantes*, 1949, 50 (n° 263) : 63.

d'articles dans le *Bulletin de la Société dauphinoise* que dans celui de la Société botanique de France. Parfois, on trouve dans ces publications la première description de taxons jusqu'alors inconnus. C'est par exemple dans le *Bulletin de la Société rochelaise* qu'Yves-Augustin Tesseron décrit en 1883 l'*Oenanthe foucaudii*, espèce endémique de l'ouest de la France découverte sur les bords de la Charente. Dans certains cas, le bulletin publie des remarques sur la synonymie de plantes litigieuses ou sur des erreurs commises dans les flores. Les observations sur l'écologie et la biologie des végétaux, notamment des hybrides, ne sont pas rares. Ces articles ont été analysés dans le *Bulletin de la Société botanique de France*. Par la suite, des travaux monographiques seront publiés dans le *Bulletin de la Société française d'échange de plantes* ou celui de *Pteridophyta Exsiccata*.

CONCLUSION

Le travail en collaboration est une des caractéristiques précoces de l'activité scientifique dans le domaine de la taxinomie et de la floristique. Une des premières manifestations que l'on peut en relever est la publication des résultats de l'expédition de Humboldt et Bonpland en Amérique du Sud : les nombreux taxons décrits pour la première fois portent la signature collective de Humboldt, Bonpland et Kunth (HBK). Dès la fin du XVIII^e siècle, les auteurs de flores indiquent dans l'introduction de leurs ouvrages les noms de leurs correspondants, dont la contribution est ensuite rappelée dans le texte pour chaque indication fournie ; les listes de collaborateurs peuvent être impressionnantes : l'énumération de Cosson et Germain dans leur *Flore des environs de Paris* (1845) fait état de 74 noms, et Lloyd en cite une centaine dans sa *Flore de l'Ouest de la France* dont 5 éditions ont paru de 1854 à 1889.¹⁵ Comme nous l'avons vu dans notre introduction, les *exsiccata* édités par Schultz, Billot et d'autres savants doivent beaucoup au concours d'autres botanistes et eussent été beaucoup moins complets sans leur aide. Mais ces ouvrages ou ces *exsiccata* sont cependant signés par un seul auteur (parfois deux).

¹⁵ C. Bange, « L'espèce dans les flores locales françaises au XIX^e siècle : du débat philosophique à l'étude sur le terrain », *Bull. Hist. Epistém. Sc. Vie*, 2000, 7 (2) : 171-193.

Dans le cas des sociétés d'échange, le processus collectif est mené jusqu'au bout, puisque c'est la société qui assume la paternité de la publication.

Rouy énumère les *exsiccata* qu'il a consultés lorsqu'il a rédigé sa *Flore de France*.¹⁶ Parmi eux figurent, aux côtés des collections classiques de Schultz, Billot, Reichenbach et Fries, ceux qui ont été distribués par trois sociétés : la *Société dauphinoise pour l'échange des plantes* ; la *Société rochelaise pour l'échange des plantes françaises*; la *Société pour l'étude des plantes de France (Société franco-helvétique)*. Pour chaque espèce décrite dans sa *Flore*, Rouy s'attache à citer systématiquement ces *exsiccata*, qui servent de référence : fait notable, lorsqu'il cite les spécimens distribués par une société d'échanges, il ne mentionne que le nom de la société et le numéro de distribution de la plante considérée, sans indiquer le nom du collecteur. La responsabilité des indications est endossée par le groupement.

C'est là une particularité qui différencie nettement ces associations des sociétés savantes, telles qu'elles fonctionnent au XIX^{ème} siècle, où chaque membre est généralement responsable de ses propos et de ses écrits (bien que l'on connaisse des exemples de publication collective, et parfois anonyme, de statistique zoologique ou botanique). Alors que, au sein d'une académie, le savant confronte ses pairs, selon l'expression de Fox, dans les sociétés d'échange de plantes, non seulement les membres enrichissent leurs collections grâce à la mise en commun de leurs récoltes, mais de plus ils s'épaulent mutuellement de leurs connaissances et participent collectivement à la constitution de banques de données où s'accumulent les résultats de leurs recherches sur la taxinomie des végétaux ainsi que sur leur distribution géographique. Ils ne sont pas pour autant plongés dans l'anonymat, comme ce fut le cas de l'*Accademia del Cimento* au XVII^e siècle : la liste des associés est publiée chaque année, le nom de chaque collecteur figure sur les étiquettes, ainsi que celui du déterminateur le cas échéant, et les remarques sur les plantes distribuées, insérées dans le bulletin du groupement, sont toujours signées. Il s'agit donc d'une forme

¹⁶ G. Rouy, J. Foucaud, *Flore de France*, t. 1, 1893, p. liii-lv.

particulière de l'activité scientifique dont le résultat est enregistré sous la forme collective par la communauté scientifique, restant entendu que la diffusion relativement élargie du matériel d'étude permet à un certain nombre de privilégiés de contrôler, s'ils en ont la capacité, les déterminations. C'est ainsi que Sudre, dans le Bulletin de l'*Association pyrénéenne*, rectifie des déterminations de plantes distribuées par des confrères. Lorsque Joseph Chevalier récolte une forme de Trèfle qui lui paraît singulière, il la décrit et lui donne un nom (*Trifolium pratense* L. race *T. villosum* J. C.), mais il exprime le vœu de pouvoir la distribuer à l'*Association pyrénéenne* ou à la *Cénomane* afin de recueillir l'avis de ses confrères.¹⁷ La société d'échange de plantes joue donc le rôle d'instance de validation du travail scientifique. Elle remplit ce rôle d'autant mieux qu'elle compte parmi ses collaborateurs quelques uns des meilleurs botanistes du moment.

L'excellente qualité du matériel distribué par les sociétés d'échange a permis à des botanistes amateurs modestes, ayant reçu au départ une bonne formation dans les petits séminaires ou les écoles normales d'instituteurs, de disposer de matériaux d'étude et d'accomplir une œuvre scientifique originale dans des conditions satisfaisantes. Plusieurs instituteurs ou ecclésiastiques modestes ont ainsi été à l'origine de travaux importants de floristique, tels Revol, auteur d'un *Catalogue des plantes vasculaires du département de l'Ardèche*, préfacé par Flahault, ou Château et Chassignol qui publièrent un *Catalogue des plantes de Saône et Loire*, sans parler de l'abbé Coste, auteur d'une *Flore de France* réputée.

Hors de France, de façon générale, les *exsiccata* collectifs ne sont pas le fait d'associations de botanistes indépendants mais d'institutions (Muséums ou Universités). En France, les sociétés d'échange de plantes ont rempli une mission allant bien au-delà de la distribution de spécimens botaniques aux collectionneurs. C'est particulièrement vrai pour la *Société française pour l'échange des plantes* : par son souci de rigueur, ses orientations, ses publications, ses références constantes aux données nouvelles, cytologiques ou biochimiques, acquises par les spécialistes étrangers, elle a permis de

¹⁷ *Le Monde des Plantes*, 1919, 20 (n° 118) : 4

maintenir dans les pays francophones une approche de terrain et un esprit de coopération dans un domaine qui, pendant longtemps, a été en déshérence dans les institutions officielles de recherche en France, jusqu'à ce que, tout récemment, l'on redécouvre (faut-il dire « l'on feigne de redécouvrir » ?) l'importance de la biodiversité.